

Le, 2 Décembre 1966

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 94 - D

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV°

METHODES REPARATIONS

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

**DS 21 (DX - DJ) - DS 19 a (DY - DL)
BREAK 21 (DJF) - BREAK 19 a (DLF)
ID 19b (DV)**

CARROSSERIE

Étanchéité arrière de capot

Depuis Novembre 1966, le caoutchouc réalisant l'étanchéité arrière de capot sur les véhicules ci-dessus, est fixé sur le dôme d'auvent au lieu d'être fixé sur le capot.

PIECES DETACHEES :

Nouvelle garniture d'étanchéité DX 852-68.

REPARATION :

Il est possible de placer la nouvelle garniture d'étanchéité sur un ancien véhicule :
la nouvelle garniture est emboîtée sur le bord tombé du dôme d'auvent et fixée par 6 agrafes
619 755.